



Agenda

- Dimanche 5 : Troc de Vêtements** des Rendez-vous du Loup devant le local de l'Espace Guintran de 10h00 à 12h00.
- Jeu 9 : Marché nocturne** (sans emballage) des Rendez-vous du Loup square Seytre de 16h30 à 19h00.
- Du samedi 11 au samedi 19 : Exposition de Marie Cécile Dor** aux Caves du Château.
- Mardi 14 : Commémoration de la Fête Nationale**, départ du cortège à 19h00 devant la mairie, suivi du dépôt de gerbe au monument aux morts du cimetière.
- Du lundi 20 au dimanche 26 : Exposition des Icônes d'Odette Germe** aux Caves du Château.
- Mercredi 22 : Soirée Estivale du Conseil Départemental** avec Willy Caïd square Seytre à 21h00.
- Samedi 25 : Don du Sang** proposé par Cent pour Sang, salle du conseil de 8h30 à 12h30.
- Du samedi 1^{er} au dimanche 16 août : Exposition de L'Atelier de La Gaude** aux Caves du Château.

Restons en contact

sur : Mairie Bar Sur Loup
ou
inscrivez-vous à la newsletter,
afin de recevoir toutes
les informations communales,
sur le site :
www.lebarsurloup.fr

2^{ème} Tour des Élections Municipales

Les Résultats

En nombre de voix

Liste Richard Ribero	
Bureau 1	152
Bureau 2	153
Total	305
Liste Un village une équipe François Wyszowski	
Bureau 1	224
Bureau 2	252
Total	476
Liste Pour vous avec vous André Carosi	
Bureau 1	85
Bureau 2	100
Total	185

Nombre d'inscrits pour les 2 bureaux : 2055
Nombre de votants : 989
Nombre de suffrages exprimés : 966

COMMUNE: LE BAR SUR LOUP Mode de scrutin des communes de 1 000 habitants et plus
Membre de (1): La CASA ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

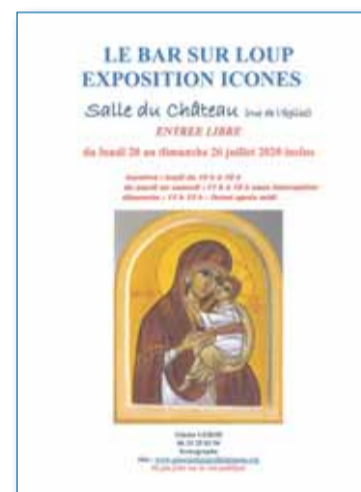
FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1/1.
annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par François WYSZKOWSKI	François WYSZKOWSKI	François WYSZKOWSKI
Liste conduite par "I"	DOZAL ROUAN Bugilte	
Liste conduite par "II"	MULLER François	
Liste conduite par "III"	CAROSI Delphine	CAROSI Delphine
Liste conduite par "IV"	CAUVIN Georges	
Liste conduite par "V"	RIZVI Pauline	
Liste conduite par "VI"	BRICAT Alain	
Liste conduite par "VII"	BOUDET Jodelyne	
Liste conduite par "VIII"	GALVARE Willy	GALVARE Willy
Liste conduite par "IX"	MARTY Laetitia	
Liste conduite par "X"	PELEGRENI Patricia	
Liste conduite par "XI"	MICARDI Fabrice	
Liste conduite par "XII"	FORBERO Maxime	
Liste conduite par "XIII"	VANET Anne	
Liste conduite par "XIV"	PELEGRENI Lucas	
Liste conduite par "XV"	ROSSETTO Maxime	
Liste conduite par "XVI"	ELZEBE Maxime	
Liste conduite par "XVII"	REVA Romigie	
Liste conduite par Richard RIBERO	RIBERO Richard	
Liste conduite par "XVIII"	CARTAN-BOUCHET Anne	
Liste conduite par "XIX"	CUSY Benoît	
Liste conduite par André CAROSI	CAROSI André	
Liste conduite par "XX"	GUINET Andy	
Liste conduite par "XXI"		
Liste conduite par "XXII"		
Liste conduite par "XXIII"		
Liste conduite par "XXIV"		
Liste conduite par "XXV"		
Liste conduite par "XXVI"		
Liste conduite par "XXVII"		
Liste conduite par "XXVIII"		
Liste conduite par "XXIX"		
Liste conduite par "XXX"		

Fait à Le Bar sur Loup le 28 Juin 2020

Les représentants des listes de candidats: [Signatures]
Les membres du bureau: [Signatures]

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, cinq conseillers de Paris.
(3) Dans les communes de 35 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipal.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.



Opération Tranquillité Vacances

Afin d'assurer une vigilance accrue de votre habitation par les services de police durant votre absence, il vous est possible de signaler votre départ auprès de la police municipale ou de la gendarmerie

L'opération tranquillité vacances est un service gratuit vous garantissant des patrouilles régulières, qui s'assurent qu'aucune effraction n'a eu lieu.

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence.

Un formulaire est à votre disposition auprès de la police municipale, à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site du ministère de l'intérieur.

Les Barois mentionnant leurs adresses mail pourront recevoir des «avis de passage» dématérialisés de la gendarmerie lorsqu'une patrouille aura signalé son passage au niveau de l'habitation.

Le BsL Ados et Les Filous



Réouverture : le BsL Ados sera ouvert cet été du 6 au 24 juillet et Les Filous du 6 au 31 juillet et du 10 au 28 août.

Sur la photo, de gauche à droite : Sofia, Chantal, Dylan, Laura, Vincent, Jimmy, Mélane et Eva. Absents sur la photo et en renfort cet été : Léonore, Laurie, Laura, Aurore, Laurie, Laure et Fabien

Feux de Forêt

Préervons la forêt et les espaces naturels grâce aux bons comportements !

Après plusieurs semaines passées chez soi, l'envie de profiter du grand air est forte. Dans toute la France, il est essentiel de respecter certains bons comportements afin d'éviter tout départ de feu, que ce soit en forêt ou près de zones de nature comme les friches, les champs, les landes, les bords de route...

Avec les conditions météorologiques de ces derniers mois, les sols et la végétation sont très secs. Les espaces naturels pourraient s'enflammer rapidement. Pour limiter le risque, il convient d'adopter de bons gestes : ne faites pas de barbecue et ne jetez pas de mégots aux abords de zones de nature, ne stockez pas de combustibles près des habitations.

En cas d'incendie, appelez les pompiers (18) ou les urgences (112 ou le 114 destiné aux sourds et aux malentendants)

et restez bien dans votre maison. La préfecture met également à disposition des informations via son site ou un répondeur.

Rappelons que plusieurs dizaines d'hectares de forêt ont déjà été incendiés en ce début de printemps, dans la zone à risque habituelle comme dans les Alpes Maritimes (32 ha le 9 avril 2020) ou les Bouches-du-Rhône (98 ha le 9 avril 2020) mais aussi dans des départements historiquement moins exposés comme en Charente (36 ha le 10 avril 2020), Haute-Loire (15 ha le 15 avril 2020), Sarthe (10 ha le 23 avril 2020), entre Vosges et Moselle (10 ha le 24 avril 2020).



Offre d'emploi

Le Service Petite enfance de la mairie recrute un agent d'entretien. Les missions seront axées sur l'entretien des locaux et du matériel, tout en participant à la vie de la crèche multi-accueil.

Profil du candidat - Compétences techniques : maîtrise des règles d'hygiène en collectivité et structure petite enfance.

Savoirs : connaître les techniques manuelles de nettoyage et désinfection (respect de la technique); connaître les produits spécifiques et respecter les dosages de produit; respecter les consignes de sécurité; lire et comprendre une notice d'entretien; connaître le fonctionnement des équipements; respect et entretien des équipements; connaître les dangers et risques des produits.

Savoir être : relations humaines avec les enfants, les familles et les collègues (accueillante, aimable, souriante, chaleureuse ...); avoir une attitude empathique et faire preuve de discrétion professionnelle; savoir garder de la distance, rester professionnelle; ne pas porter de jugement de valeur; rigueur, organisation, ponctualité, disponibilité; faire preuve de patience et de maîtrise de soi en toute circonstance; capacité d'adaptation en fonction des situations et des personnes; autonomie et efficacité.

Le poste est à pourvoir à partir du 1^{er} juillet 2020 - Type d'emploi : emploi permanent. Temps de travail : temps non complet (28h00 par semaine)

Envoyer lettre de motivation et CV à M. le Maire, Service RH, place de la Tour, 06620 Le Bar sur Loup.

Office de Tourisme

Le Bureau d'Information Touristique, administré par la C.A.S.A., a rouvert ses portes en mairie.

Annick vous y attend du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30, jusqu'au 26 septembre prochain.

Estivales 2020

Les Soirées Estivales du Conseil Départemental auront bien lieu cet été sur le square Seytre, à 21h00 !

Avec le 22 juillet, Willy Caïd, musique soul rock. Allez découvrir cet artiste sur son site www.willycaid.com.



Les Soirées Estivales accueilleront le public en respectant le protocole sanitaire en vigueur.

En août, nous aurons le plaisir de recevoir :

Dimanche 9 août : Les 4 Barbues, le pari d'en rire - <https://www.facebook.com/les4barbues/>

Mardi 19 août : Farfalle della Note, musiques italiennes - <https://www.facebook.com/lefarfalledellanotte/>

C.C.A.S.

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANT A DES ACTIONS D'ANIMATION, DE PRÉVENTION ET DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DANS LA COMMUNE

Suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, il est procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale (C.C.A.S.) de notre commune, lequel anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Administré par un Conseil d'Administration, le C.C.A.S. est un établissement public administratif doté d'une personnalité juridique de droit public et ainsi d'un budget propre.

En application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12 du Code d'Action Sociale et des Familles :

Ce Conseil d'Administration, présidé par le Maire, est composé à parité, d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ».

Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
 - un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales,
 - un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
 - un représentant des associations de personnes handicapées du département.
- Les dites associations sont les bienvenues pour candidater et proposer des personnes susceptibles de les représenter au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Elles sont invitées à adresser, à Monsieur le Maire, une liste comportant au moins trois personnes (sauf impossibilité dûment justifiée).

Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le Département,
- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune,
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au C.C.A.S., n'entretenant aucune relation de prestation à l'égard du C.C.A.S.,
- qui ne sont pas membres du Conseil Municipal.

Les mandats des administrateurs élus et nommés du Conseil d'Administration courront jusqu'aux prochaines élections municipales.

Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Monsieur le Maire, au plus tard le 21 juillet prochain, sous pli recommandé avec accusé de réception ou être remises au secrétariat de la Mairie contre accusé de réception.

C.C.A.S.

Le C.C.A.S. reste à votre disposition pour toutes informations au 04 92 60 35 72.

Le plan canicule 2020 est entré en vigueur depuis le 1^{er} juin.

Un registre nominatif et confidentiel est tenu par le C.C.A.S de la commune. Il est ouvert :

- aux personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile
 - aux personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
 - aux personnes adultes handicapées résidant à leur domicile
- Cette inscription a un caractère facultatif et peut être modifiée ou annulée à tout moment.

Un coupon à compléter vous a été distribué dans le mensuel du mois de juin. Merci de penser à nous le retourner, si vous l'avez pas déjà fait. N'hésitez pas à contacter le C.C.A.S au 04 92 60 35 72 ou l'accueil au 04 92 60 35 70.

Nuisances sonores

Un été au calme

La réglementation sur les bruits de voisinage s'applique **le jour comme la nuit**. Même avant 22h00, personne n'est en droit de faire du bruit de façon excessive.

Véhicules à moteurs, scooters, jeux de ballons, conversations, musique, télévision, fêtes dans le cadre privé,... sont susceptibles de produire du bruit qui, à la longue, peut devenir très gênant pour votre voisinage. Pensez-y et respectez votre cadre de vie et celui de vos voisins...

La réglementation en vigueur :

L'article R 1336-7 du Code de la santé publique relatif aux bruits de voisinage sanctionne les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par leur durée, leur répétition ou leur intensité. Leur constat ne nécessite pas de prise de mesure de bruit. Cette réglementation s'applique 24 h sur 24.

L'article R. 632-2 du code pénal réprime le tapage nocturne.

Pour les bruits diurnes, comme pour les bruits nocturnes, l'amende peut atteindre 450€. Vous pouvez également être verbalisés individuellement par amende forfaitaire d'un montant de 68€.

Par ailleurs sur le territoire communal, c'est l'arrêté préfectoral 2002-100 du 4 février 2002 qui s'applique en matière de nuisances sonores. Il concerne les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils, machines ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses,...

Ils peuvent être effectués du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et les dimanches de 10h00 à 12h00. Ils sont interdits en dehors de ces horaires ainsi que les jours fériés.

Pour les professionnels, toute activité susceptible de causer une gêne pour le voisinage doit être interrompue entre 20h00 et 7h00 et toute la journée des dimanches et jours fériés (sauf urgences)



Vie Village

Lovely Coiffure

Lovely Coiffure fête ses 20 ans !

A cette occasion, durant tout le mois de juillet, venez profiter d'une remise de 20% sur la prestation de votre choix. *

Uniquement sur rdv au 04 93 42 47 89, du mardi au samedi .

*voir conditions au magasin .

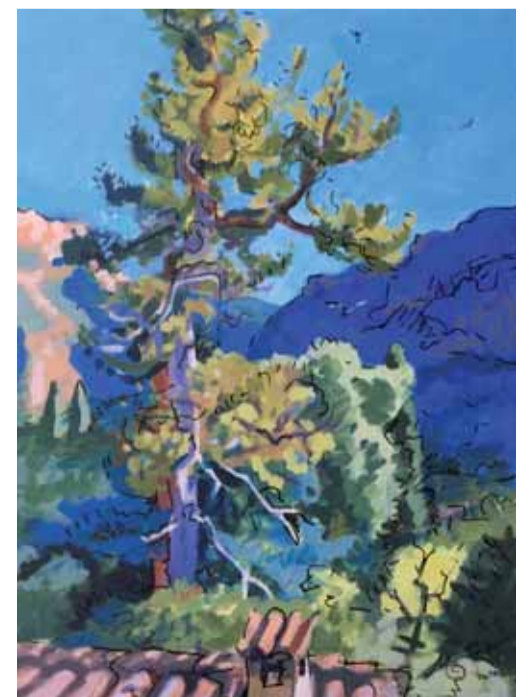


Märta Wydler

Installée depuis juin au cœur du village je suis artiste d'origine suisse-suédoise et peintre professionnelle depuis 30 ans.

J'aurai le plaisir de vous accueillir aux Caves du Château du 17 au 31 août pour vous présenter mon travail (actuel et passé) et faire plus ample connaissance avec les Barois !

Je travaille aussi sur commande, tous sujets et techniques (portraits de lieux et d'événements, paysages, peintures murales, illustrations et autres). N'hésitez pas à me contacter pour en discuter: 06 65 15 63 47. Vous retrouvez des informations sur mon site internet maertawydler.com et sur les réseaux sociaux.



Le Frelon Asiatique

La campagne mise en place par le Conseil Départemental est ouverte jusqu'au 11 décembre 2020.



Vous avez repéré un nid que vous supposez être de frelon asiatique dans votre propriété : sous certaines conditions, le Département peut missionner des entreprises spécialisées pour l'expertiser et assurer sa destruction, à sa charge.

Comment déclarer un nid, deux solutions :

- Un Numéro Vert à votre service : 0805.460.066, du lundi au samedi, de 8h30 à 20h00

- Mesdémarches06

Vous avez la possibilité d'effectuer votre demande directement en ligne sur <https://mesdémarches06.fr/> dans la rubrique environnement.

Une brochure d'information est à votre disposition à l'accueil de la mairie ou sur le site www.lebarsurloup.fr, rubrique cadre de vie / environnement.

L'Aedes Albopictus

Dès les beaux jours, il est de retour !

Le moustique tigre pond exclusivement à proximité des eaux stagnantes, réceptacles naturels ou artificiels. Au contact de l'eau, ses œufs éclosent et donnent immédiatement naissance à des larves.

La larve de moustique se transforme à son tour en moustique au bout de 5 à 6 jours.

La municipalité vous rappelle donc la nécessité de vider les soucoupes de vos pots de fleurs. Il en est de même pour tous les objets laissés dans un jardin tels que seaux, pieds de parasol, jouets,...

Sont également susceptibles d'être de potentiels réceptacles : les gouttières, les caniveaux, les siphons de sol, les regards raccordés au réseau pluvial et équipés d'un décanteur, les terrasses sur plots, les bacs et pompes de refoulement, ... soyez vigilants !

Rappelez-vous que chaque réceptacle laissé intact pourra donner naissance à plusieurs centaines de moustiques 48 heures plus tard !

Pour lutter contre les moustiques et éviter sa prolifération, il faut supprimer les lieux de ponte, c'est-à-dire les eaux stagnantes. Pensez-y !



NUMÉROS UTILES

Mairie, place de la Tour, 06620 Le Bar sur Loup
Tél : 04 92 60 35 70 - Fax : 04 93 42 93 64
Site internet : www.lebarsurloup.fr
Jours et heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8:30 à 12:30 et de 13:30 à 16:30
(fermé le mercredi et le vendredi -après-midi)

POLICE MUNICIPALE	04 92 60 35 76
Portable Police Municipale	06 80 36 24 78
A.S.V.P.	06 11 30 30 49
GENDARMERIE	04 93 42 40 06
OFFICE DE TOURISME	04 93 42 72 21
BIBLIOTHÈQUE	04 93 09 27 25

ÉCOLE MATERNELLE	04 93 42 90 31
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE	04 93 42 90 65
GARDERIE	06 79 35 16 26
Crèche Élise et Célestin	04 93 70 63 21
Relais Assistantes Maternelles Itinérant	04 97 18 70 82
Centre des Finances Publiques de Valbonne	04 97 15 54 00
HYDROPOLIS	04 83 88 16 70
Les Orangers Maison de Retraite	04 93 40 68 00
POSTE Courrier	3631
POSTE Banque Postale	3639
Relais Postal au Tabac Presse L'Encrier	04 93 42 39 60
POMPIERS	18
SAMU (Nice)	15
PRESBYTÈRE Catholique	04 93 42 70 11
PRESBYTÈRE Protestant	04 93 36 40 42

N° Encombrants	C.A.S.A.	04 92 19 75 00
Déchetterie Valbonne		04 92 28 50 21
Déchetterie Roquefort les Pins		04 92 60 03 78
ENVINET		04 92 19 75 00
ENVIBUS		0 800 202 244

SERVICES DE SANTÉ		
Dr Bouziane-Rahmani Médecin		04 93 42 56 22
Dr Lemaitre Médecin		04 93 42 90 43
Dr Marty Médecin		04 93 42 55 51
Cabinet Dentaire : Dr Guimont - Dr Rinck		04 93 42 58 32
Dr Serabian Pharmacie		04 93 42 41 02
Cabinet Boyer-Chabrol-Torrielli Infirmiers à domicile		04 93 09 44 33
M. Deram Infirmier à domicile		04 93 09 35 16
Mme Bernhard Infirmière à domicile		06 28 35 29 68
M. Tony Boisserpe Kinésithérapeute		04 93 42 46 96
M. Tony Boisserpe Ostéopathe		06 16 10 12 80
Mme Tretener Pédicure Podologue		04 93 42 71 13
UNISAD ESA		07 55 65 54 22

SOINS - BIEN-ETRE		
Britt Joire, sophrologue		06 04 46 24 10
Sonia : lithothérapie, massages, bien-être,...		06 10 46 22 42
Réflexologie auriculaire et plantaire Mme Mariani		06 38 02 29 03
Accompagnement Coaching & Psychothérapie		06 63 66 62 78
M. Ridet Virgil Praticien en Hypnose Éricksonienne		07 81 87 13 91
Institut Cil'ongle Passion		06 18 92 19 00
Institut de beauté, Mme Chatron-Colliet		06 30 80 41 96
Massage «Dans ma bulle» Rebecca Amavet		06 62 04 82 44
Espace Coiffure Visagisme mixte Emma		06 63 60 70 32
Mme Chatron-Colliet Naturopathe		06 30 80 41 96
L'Onglerie du Loup		07 83 93 57 28
Fabienne Tositti Hypno-praticienne		06 29 07 19 25
Fabienne Tositti, Coiffeuse à domicile		06 29 07 19 25

GARAGES - MECANIQUE AUTOMOBILE		
M. Trastour Garage Barois		04 93 42 42 20

COMMERCE		
Épicerie Barbieux		04 93 42 41 04
Dépôt de pain «La Tour des Délices»		04 83 05 57 85
Tabac Presse Supérieure «L'Encrier»		04 93 42 39 60
Supérette Proxy		04 93 42 39 60
Coiffure Lovely		04 93 42 47 89
Boulangerie «Panecasanu Corsu»		09 86 41 83 34
Traiteur, Les Plats de Marjolaine		06 30 69 89 94

ART - ARTISANAT		
Myriam Haemish (Poterie)		04 93 42 56 00
Ferronnerie d'Art du Loup		04 93 42 21 39
Bout de Terre (Céramique)		06 42 31 02 34
Marta Widler, artiste peintre		06 65 15 63 47
Joséphine Piffaretti, céramiste		06 11 02 13 85

SERVICES		
Taxi Guillen		06 08 23 36 62
Emanuelle Jubinville, traductrice		07 81 30 00 86
Cours particuliers à domicile Mme Tauzin		06 70 35 09 76
Keralia Patrimoine		07 78 87 14 25
Mme Barbier Médiation Sociale et Successorale		06 63 66 62 78
RII Services Yves Falchetti		06 62 77 55 79
Sun Services Patrice Pellegrini		06 83 10 62 96
Concept Informatique		06 29 66 59 10
Les Jardins St Clément		06 68 37 82 71
Cap Provence (Entreprise de Jardin)		06 58 95 50 87
Molineri Paysage		06 77 82 26 09
Alu Provence		04 93 09 84 25
Bechetti Électricité		06 15 29 15 83
Helios Électricité		06 59 01 79 31
Electricité Adrien Ribero		06 25 24 20 99
Verducci Électricité et Carrelages		04 93 09 44 72
d'AR et peintures		06 21 20 35 86
Solaire Installateur agréé		04 93 42 46 15
Fenêtres et Design Menuiserie Alu/PVC/Volet-Véranda-Stora-Microbric		06 74 59 69 55
JLS Composite (Piscine, Agencement intérieur, Peinture)		07 69 30 18 99
Entreprise Armand Saladino (Artisan Maçon)		06 07 76 11 64
BFS Peintures et Façades M. Bonafos		06 19 79 84 47
Renaud Candelli (Artisan Plombier)		06 20 30 34 95
GD Mesures et Test (Géomètre-Topographe)		06 63 38 54 70
MTaPlanet Produits de Nettoyage Bio		06 88 38 63 40
Olivia Paré Photographe		06 24 71 02 91
Sissi Photographe		06 89 13 22 18

RESTAURATION		
L'École des Filles (fermé mercredi et jeudi)		04 93 09 40 20
La Jarrerie		04 93 42 92 92
Le Donjon (fermé dimanche soir et lundi)		04 93 77 53 92
La Famiglia (pizza à emporter)		04 93 70 53 19
Restaurant Le Michelangelo		04 93 36 14 43
Restaurant Les Jasmins (Pension et Restaurant)		04 93 60 42 05

CHAMBRES D'HOTES - HERBERGEMENTS		
Bastide St Christophe		04 93 42 95 08
La Fontaine		06 59 83 52 18
Camping des Gorges du Loup		04 93 42 45 06
Hôtel Particulier des Jasmins (Pension et Restaurant)		04 93 60 42 05

LOISIRS		
Randonature06 Pierre Rivier		06 62 43 87 03
Keren's Cake		06 12 43 09 77
Monster Paint Ball		06 81 76 31 38
Coach Sportif : Damien Bouillon		06 18 91 22 75
Résolution Sport : Bernard Dar		06 18 09 87 62
Coach diplômé pilates, sénior Corine Valsaque		06 03 85 45 20

Amicale des Sapeurs Pompiers

L'Amicale des Sapeurs Pompiers du Bar sur Loup vous informe de la tenue de son vide-grenier annuel le dimanche 27 septembre prochain à la Papeterie

Vous pouvez dès à présent vous y inscrire en contactant le 06 16 51 51 78.

L'Amicale des Sapeurs Pompiers, motivée et investie pour votre centre de secours, vous y attend nombreux !

Cent pour Sang

Don de sang, maintenant **C'EST URGENT.**

Nous vous donnons rendez-vous le

Samedi 25 juillet de 8h30 à 12h30

Salle du Conseil de la mairie.

Compte tenu de la situation sanitaire, les donneurs doivent s'inscrire sur le site dédié : resadon.fr
Contact Relations Donneurs : 04 92 27 52 24
Le square Seytre sera dédié aux donneurs pour le stationnement.

Nous vous rappelons également de ne pas venir à jeun.

Merci de ne pas oublier vos carte d'identité et de donneur.



Aux Rendez-vous du Loup



Dimanche 5 Juillet entre 10h et 12h : Troc de vêtements devant le local de l'association, Espace Guintran.

Le troc se déroulera en extérieur pour permettre de respecter les règles sanitaires. Faites du tri en fin d'année scolaire!

Emmenez vos vêtements toutes saisons, en très bon état pour qu'ils puissent être valorisés et avoir une seconde vie locale.

Judi 9 juillet de 16h30 à 19h00 : Marché local et sans emballage sur le square Seytre

Venez retrouver nos producteurs et artisans locaux. Pensez à prendre vos sacs en tissu ou papier, vos boîtes hermétiques, vos bocaux... Un geste pour notre environnement !

Contact : info@auxrendezvousduloup.com